

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2025-30

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le chapitre XIX du titre Ier du projet d'ordonnance visant à transposer la directive (UE) 2023/2225 du 18 octobre 2023 relative aux contrats de crédit aux consommateurs ;

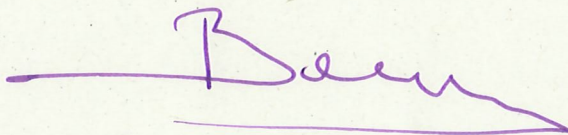
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 9 juillet 2025,

Émet un avis favorable sur le chapitre du projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 16 juillet 2025.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES

